

AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE

Géraldine BARDON

Infirmière de santé publique



Les ARS

- Créées le 1^{er} avril 2010, en vertu de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST)
- Chargées de la mise en œuvre de la politique de santé dans une région.
- But : « *Assurer un pilotage unifié de la santé en région, mieux répondre aux besoins de la population et accroître l'efficacité du système* ».
- Tutelle : ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale, des personnes âgées et des personnes handicapées

Rôles :

- Rationaliser l'offre de soins
- Mettre en œuvre la politique de santé publique
- Suivre l'état sanitaire de la région
- Participer à la prévention et à l'éducation des patients etc....

Rôles :

- **Exercer des missions d'inspections sanitaires et intervenir en cas d'urgences sanitaires**
- Participer au contrôle des actes médicaux et de la dispensation des produits de santé
- Mener les programmes régionaux de l'assurance maladie notamment en matière de GDR
- Autoriser la création et l'activité des établissements de santé et des services de santé, de certains établissements médico-sociaux et en assurer le contrôle

IDESP

Infirmier(els) de Santé Publique

Qui sommes nous ?



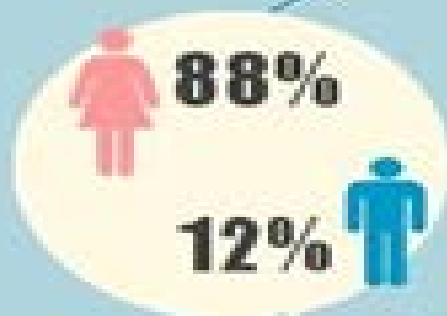
Nois sommes des Infirmiers Diplômés D'état

Expérimentés

Avec une moyenne d'âge de 47 ans, une ancienneté de diplôme de 24 ans et une moyenne de présence dans l'administration de huit ans, nous sommes des acteurs de terrains reconnus par nos partenaires.

Fragiles

Seulement 47 % des IDESP sont intégrés à la fonction public interministérielle



IDESP

Que Faisons nous' ?

69%

**VEILLE
SANITAIRE**

55%

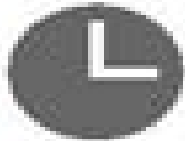
**PREVENTION ET
PROMOTION DE
LA SANTE**

45%

INSPECTION

IDESP

Et nous travaillons*



A temps complet

76 %



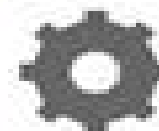
En délégation
territoriale

60 %



En collaboration avec
un médecin

58 %



Formé à l'VEHESP

46 %

IDESP

www.idesp.fr

contact@idesp.fr



* Etude Janvier 2013 réalisée auprès de 67 IDESP

Infirmière de Santé publique

- Le champ d'intervention des infirmières de santé publique ne s'appuie pas sur des textes spécifiques. Les activités relèvent des dispositions réglementaires relatives à l'exercice de la profession d'infirmier
- Les infirmières de santé publique interviennent dans différents domaines en collaboration avec les médecins de l'ARS, les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS),

VEILLE SANITAIRE

- Organisation de la veille sanitaire en Auvergne
- Les signaux sanitaires peuvent être en provenance de sources très variées (médecins, établissements de soins, établissements médico-sociaux, éducation nationale, collectivités, associations, particuliers, etc.) et sont réceptionnés au niveau régional par l'Agence régionale de santé (ARS).
- Ils doivent arriver au niveau du point focal
- Veille sanitaire autour de deux axes
- Maladies transmissibles (31 maladies à déclaration obligatoire)
- Santé environnementale
- Organisation avec deux principaux acteurs : ARS et INVS

VEILLE SANITAIRE

- Un travail en collaboration
- INVS (CIRE), DDCSPP, Professionnels de santé, EHPAD, Etablissements sanitaires, Etablissements médico sociaux, LABM, secteur associatif, DASEN, ARLIN, CCLIN sud est, EOHH, PMI, CLAT, maires, la préfecture...

BVS

CIRE AUVERGNE



**INSTITUT
DE VEILLE SANITAIRE**

Bulletin de veille sanitaire — N° 15 / Mai 2013

Bilan des signaux sanitaires enregistrés en 2012 dans
le portail de veille sanitaire ORAGES en Auvergne

VEILLE SANITAIRE

<i>Maladies à déclaration obligatoire</i>	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Total
Tuberculose	14	6	10	30	60
TIAC (dont suspicions)	8	3	7	26	44
Légionellose	5	6	7	21	39
Rougeole	0	0	5	19	24
Hépatite A	2	0	0	10	12
Infection invasive à méningocoque	1	3	0	5	9
Listériose	3	2	0	3	8
Maladie de Creutzfeldt-Jakob (suspicions)	2	0	1	3	6
Botulisme	1	0	0	2	3
Brucellose (suspicions)	0	1	1	1	3
Fièvre typhoïde ou paratyphoïde	0	1	0	1	2
Hépatite B	1	0	0	0	1
Saturnisme	0	0	0	1	1
Tularémie	1	0	0	0	1
Tétanos	1	0	0	0	1

VEILLE SANITAIRE

Autres pathologies

Infection respiratoire aigüe
Gastro-entérite aigüe
Gale
Coqueluche
Salmonellose
Scarlatine
Méningite
Staphylocoque doré résistant
Syndrome mains-pieds-bouche
Rectocolite hémorragique

Exposition

Intoxication au CO
Pollution microbiologique de l'EDCH
Pollution chimique de l'EDCH
Contamination eau thermale
Exposition aux légionelles en ERP
Dysfonctionnement des installations / réseaux d'AEP
Exposition professionnelle
Pollution atmosphérique / nuisances olfactives
Exposition au plomb (eau, peinture)
Zoonose (charbon)
Contamination eau minérale
Pollution du sol
Contamination eau de baignade (cyanobactéries)
Décès suspect d'animaux

Pour tout signalement, un seul numéro (point focal) :

Mission Veille Alerte Inspection Contrôle :

Téléphone : 04 73 74 48 80

Fax to mail : 04 88 00 67 24

Mail : ars63-alerte@ars.sante.fr

Alertes sanitaires

Le signalement contribue au système d'alerte des établissements de santé et/ou médico-sociaux. Il permet d'identifier et de signaler un certain nombre d'événements sentinelles.


Ces événements peuvent être :

- ▶ d'ordre sanitaire : éléments de gravité, infection, potentiel endémique, caractère exceptionnel, danger pour autrui...
- ▶ d'ordre institutionnel : dysfonctionnement du système de soins, maltraitance, conflit social, crise de gouvernance...

Ils doivent être signalés à l'Agence régionale de santé d'Auvergne sans délais au moyen de la « fiche de signalement » disponible au téléchargement.

ARS d'auvergne
Mission VAIC
60 avenue de l'Union Soviétique
63 057 Clermont Ferrand Cedex 1
Fax : 04 88 00 67 24

 **Liste des événements à signaler auprès de l'ARS Auvergne et fiches de déclaration.**

Pour tout renseignement  **contacter l'ARS**

Pour en savoir plus, consulter le diaporama  **"signalement des infections liées aux soins"**

Madame,

Nous attirons votre attention sur ce qui nous semble être une épidémie de staphylocoque doré résistant, chez un groupe d'enfants en garde chez Mme S. Malgré des mesures d'hygiène rigoureuse (désinfection systématique du matelas à langer, des pots, changement de linge pour chaque enfant, lavage des mains et utilisation de solution hydro-alcoolique), les cas de boutons et furoncles se multiplient depuis plusieurs mois. La plupart des enfants en ont développé, et depuis peu, certains parents et l'assistante maternelle elle-même. Nous avons tous consulté nos médecins respectifs quand nécessaire. Des prélèvements bactériologiques et traitements antibiotiques ont été faits au coup par coup. Nous nous référons aujourd'hui à vos services afin qu'une prise en charge globale soit envisagée dans l'espoir de résoudre ce problème. Ci-joint le détail des enfants gardés, des symptômes cutanés et des actions menées.

Cas groupé d'Infections Respiratoires Aigues (IRA)	Circulaire n° DGS/RI1/DGCS/2012/433 du 21 décembre 2012 relative à la conduite à tenir devant des infections respiratoires aiguës basses chez les personnes âgées	Etablissements de Santé EHPAD rattachés à un établissement de santé	Portail E-Sin
		EHPAD <u>non</u> rattachés à un établissement de santé Professionnels de santé	Fiche
Cas groupé de Gastro-Entérite Aigues (GEA)	Recommandations relatives aux conduites à tenir devant des gastro-entérites aiguës en établissement d'hébergement pour personnes âgées - 29 janvier 2010	Etablissements de Santé EHPAD rattachés à un établissement de santé	Portail E-Sin
		EHPAD <u>non</u> rattachés à un établissement de santé Professionnels de santé	Fiche

Fiche de signalement d'un foyer de cas groupés de gastro-entérite aiguë (GEA) en collectivité de personnes âgées (région Auvergne)

Critères de signalement: GEA chez au moins 5 résidents ayant des liens entre eux (partageant les mêmes lieux au même étage, même service, même unité etc. ; partageant les mêmes repas ou menus ; participant à des activités communes, etc.) en 4 jours.

Cette fiche est à retourner sans délai à l'ARS de votre région, dès que l'épisode de cas groupés est identifié, même si vous ne disposez pas de l'ensemble des informations demandées.

EHPAD non rattaché à un établissement de soins :

Par fax : 04 88 00 67 24 ou mail : ars63-alerte@ars.sante.fr

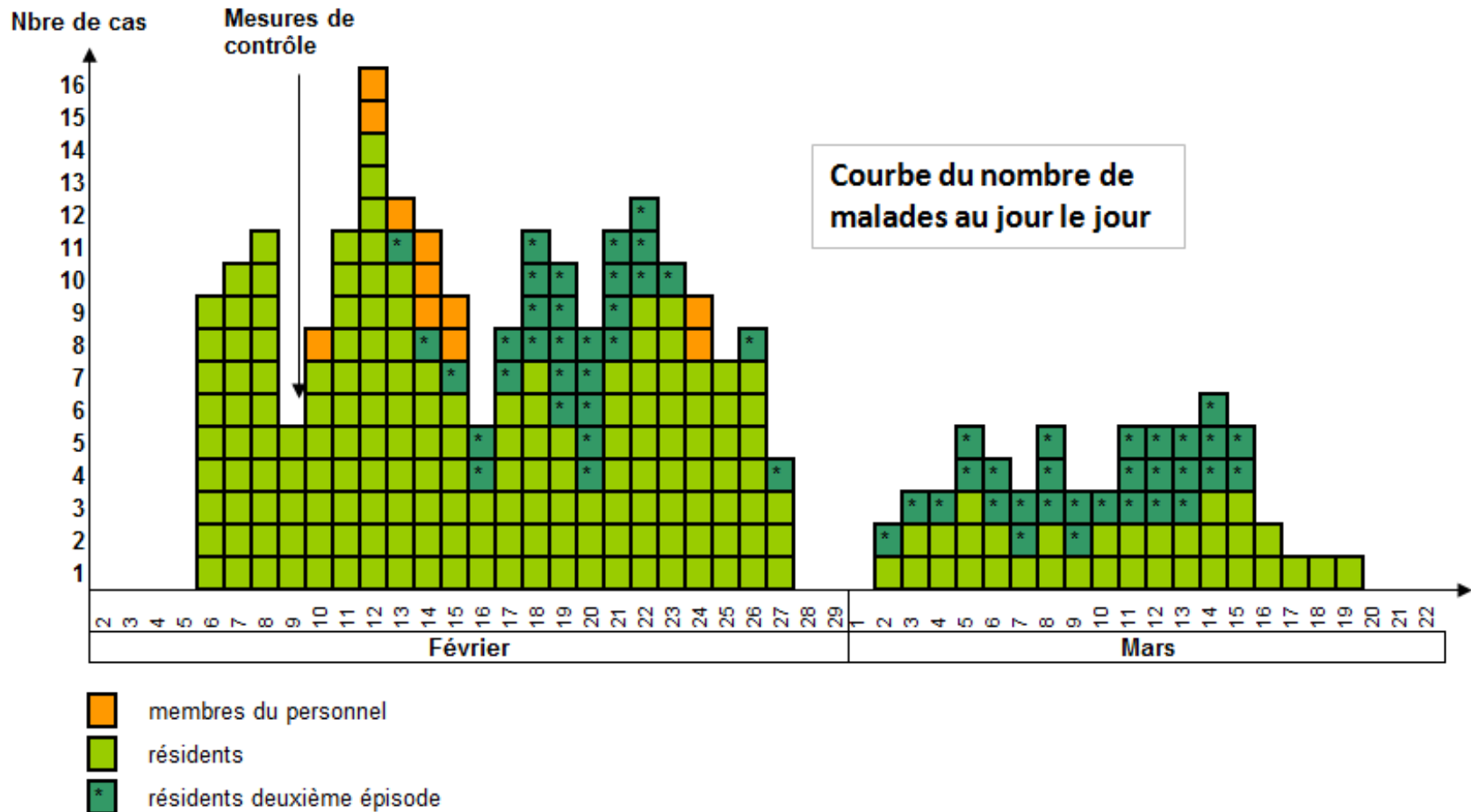
EHPAD rattaché à un établissement de soins : En pièce jointe dans E-Sin

La partie « bilan final à la clôture de l'épisode » sera complétée secondairement à la fin de l'épisode.

Si vous avez établi une courbe épidémique, merci de la joindre.

Si une origine alimentaire ou hydrique est suspectée, l'épisode doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire de Tiac.

Epidémie de GEA



INSPECTION/CONTROLE

- Appréciation des pratiques de soins, dossiers de soins, des projets de soins dans le cadre des :
- -Enquêtes sur plainte et contrôles sanitaires dans dans les établissements de santé et médico sociaux
- - Enquêtes et actions de prévention de la maltraitance dans les établissements
- - Avis sur les projets de soins lors des signatures de conventions tripartites des EHPAD

PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

- Promotion et éducation à la santé: lien avec l'IREPS pour ce qui concerne le relais des campagnes nationales et diffusion de documentation

PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ



> Parlez-en à votre médecin, à votre sage-femme
ou demandez conseil à votre pharmacien.

SEMAINE EUROPÉENNE
DE LA VACCINATION
20 au 27 avril 2013



- ↪ Interface avec les professionnels de santé
- ↪ Contrôle des bilans standardisés
- ↪ IAS
- ↪ Encadrement jury des épreuves des préleveurs sanguins
- ↪ Gestion et suivi des Plans d'urgence (plan blanc élargi, canicule, iode...)
- ↪ Transport de stupéfiants
- ↪ Conseils aux voyageurs

→ Merci pour votre attention